

8.3. Synthèse de l'évolution du projet — CARACTÉRISTIQUES — ENQUÊTE PUBLIQUE :

Thème	Projet soumis à étude d'incidence (consultation 23/06/09)	Projet final	Modifications
Programme (Habitat individuel)	3 habitations type A comprenant chacune 1 garage + 1 parking extérieur 16 habitations type B comprenant chacune 1 garage + 1 parking extérieur 8 logements kangourous + 8 parkings aériens privatifs	3 habitations type A/A bis comprenant chacune 1 garage + 2 parkings extérieurs 16 habitations type B/B bis comprenant chacune 1 garage + 1 parking extérieur 8 logements kangourous + 10 parkings aériens privatifs	Augmentation des possibilités de stationnement, notamment au niveau du Chemin du Thierry où pas de possibilité de parking en domaine public
Programme (Habitat collectif)	44 appartements / 2 chambres bénéficiant chacun d'un car- port 33 emplacements aériens destinés aux visiteurs	34 appartements/ 2 chambres et 10 appartements/ 3 chambres bénéficiant chacun d'un parking couvert-fermé 44 emplacements aériens destinés aux visiteurs	Modification du programme en vue d'améliorer la mixité de l'offre de logements
Parkings	19 garages intégrés dans les habitations 48 car- ports destinés aux appartements 8 parkings aériens réservés aux logements kangourous 19 parkings aériens privatifs destinés aux habitations 9 parkings aériens publics	19 garages intégrés dans les habitations 44 parkings couverts-fermés destinés aux appartements 10 parkings aériens réservés aux logements kangourous 22 parkings aériens privatifs destinés aux habitations 11 parkings aériens publics	Modification du nombre d'emplacement de stationnement
Espaces publics	Ensemble des voiries traitées en zone 20 Gabarit de roulage de 6,00 m pour l'accès principal et la voirie vers la zone d'habitat Gabarit de roulage de 5,50 m pour la voirie vers l'esplanade Voirie vers la réserve d'habitat interrompue à +/- 2,00 m de la limite de propriété 1 esplanade permettant le rebroussement Connexion piétonne/ cycliste vers la Chemin du Thierry via une esplanade de 8,00 m de large desservant les immeubles D 1 venelle desservant les jardins des habitations type A et B Ensemble des parkings en propriété privée Cabine électrique prévue à proximité des immeubles D	Accès principal depuis la N6 traitée en zone 30 présentant un gabarit de roulage de 5,50 m et une voie lente protégée destinée aux piétons et cyclistes de 1,50 m Voiries intérieures traitées en zone 20 avec gabarits de 6,10 m vers la réserve d'habitat (desservant im. 1 & 2) et 5,25 m vers l'esplanade (desservant im. 3, 4, 5 & 6 et hab. B/B bis) Mise en œuvre d'un plateau surélevé à l'entrée du clos pour distinguer les zones 20 et 30 Voirie vers réserve d'habitat poursuivie jusqu'à la limite de propriété 1 esplanade permettant le rebroussement Connexion piétonne/ cycliste vers la Chemin du Thierry via une venelle de 2,00 m de large desservant les immeubles D 1 venelle desservant les jardins des habitations type A, A bis, B & B bis 1 square protégé avec aire de jeux à l'entrée du site 11 parkings prévus en domaine public 2 cabines électriques (à l'entrée du site et à proximité des immeubles D)	Amélioration de la transition entre la zone 20 (intérieur du clos) et la N6 Réponse à une demande du Fonctionnaire délégué Réponse à une demande de l'urbanisme de Soignies Réponse à une demande des riverains Amélioration des possibilités de parking Réponse à une imposition d'Ores
Gabarits	Habitations A type bel étage (RDCH + 2 + combles aménageables) hsc +/- 8,00 m Habitations B (RDCH + 1 + combles aménageables) hsc +/- 6,00 m, 2 habitations plus larges aux extrémités Immeubles C (RDCH +3) hsc +/- 11,00 m Immeubles Cbis (RDCH +2) hsc +/- 8,40 m Habitations kangourous D (RDCH +1) hsc +/- 6,00 m	Habitations A type bel étage (RDCH + 1 + combles) hsc +/- 7,55 m Habitations B (RDCH + 1 + combles aménagés) hsc +/- 5,65 m, 2 habitations plus larges aux extrémités Immeubles C2/C2bis (RDCH + 2 + combles aménagés) hsc +/- 10,75 m Immeubles C1/C1bis (RDCH + 1 + combles aménagés) hsc +/- 7,93 m Habitations kangourous D (RDCH + 1 + combles aménageables) hsc +/- 5,62 m	Réduction générale des gabarits
Fronts bâtis	Front bâti formé par les habitations type A présentant des décrochements les uns par rapport aux autres Front bâti formé par les habitations type B comportant 3 blocs (4/8/4) présentant des décrochements les uns par rapport aux autres Front bâti formé par les logements type C comportant 2 blocs de deux immeubles présentant des décrochements les uns par rapport aux autres Front bâti formé par les logements type C bis comportant 2 blocs d'un immeuble présentant des décrochements les uns par rapport aux autres Front bâti formé par les logements type D comportant 2 blocs d'un immeuble sans décrochements	Front bâti formé par les habitations type A présentant des décrochements les uns par rapport aux autres Front bâti formé par les habitations type B comportant 7 blocs (2/2/2/4/2/2/2) présentant des décrochements les uns par rapport aux autres Front bâti formé par les logements type C2/ C2 bis comportant 4 blocs d'un immeuble présentant des décrochements les uns par rapport aux autres Front bâti formé par les logements type C bis comportant 2 blocs d'un immeuble présentant des décrochements les uns par rapport aux autres Front bâti formé par les logements type D comportant 2 blocs d'un immeuble présentant des décrochements les uns par rapport aux autres	Inchangé Amélioration de l'identification des parcelles Amélioration du rapport entre les immeubles et le domaine public (courbe dans la voirie) Inchangé Amélioration de la perception du projet depuis le chemin du Thierry